

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28
VOTE :
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°13/2018

Date de la convocation du Comité syndical : vingt et un mars deux mille dix huit

Date de la séance du Comité syndical : vingt huit mars deux mille dix huit

Membres présents :

M. Jacques BLANC, Président,
M. Jean-Luc AIGOUY, M. Jean-François ALBESPY, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Francis BERGOGNE, Mme. Pierrette BONNET, M. Bernard BOURSINHAC, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Michel CAMBALY, M. Michel CASTANIER, M. Jean-Marie CAYLA, M. Emile CHABERT, M. Jean-Pierre DELTOUR, M. Michel FALGUIERE, M. Jean-Louis FRANCES, M. Patrick GAYRARD, M. Michel GERVAIS, M. Jean-Paul ITIER, M. Claude LACAZE, M. Eric PICARD, M. Bernard PINOT, M. Zéphirin QUINTARD, M. David RODRIGUES, M. Joël RUSSERY, M. Christian SAINT-LEGER, M. Bernard SCHEUER, M. Jacques TARDIEU, M. Robert VAYSSE.

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Mme. Suzanne BADAROUX, M. Yvan DALLE, M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), M. Nicolas CHARLES (Rodez Agglomération), Mme. Virginie LE ROY (Syndicat Mixte du Bassin du Lot), M. Nicolas TEFFO (Agence de l'Eau Adour Garonne), M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou), .

Secrétaire de séance : M. Zéphirin QUINTARD

OBJET : Budgets finances – Fusion du budget principal et du budget annexe du SAGE

Le budget annexe du SAGE a été créé afin de dissocier les actions relevant du SAGE Lot Amont de celles relevant des activités des techniciens rivières.

Avec la mise en œuvre de la GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 cette distinction n'est plus opérante. De nombreuses missions assurées par l'animateur du SAGE et l'animateur contrat de rivière relèvent de la GEMAPI et ont vocation à être portées par le Budget principal (Direction du syndicat, restauration de la continuité écologique, secrétariat du syndicat).

La gestion des deux budgets s'avère aujourd'hui inutilement complexe et inintelligible (un transfert de recettes depuis le Budget principal au budget annexe est notamment nécessaire).

- Ainsi, il convient d'autoriser la fusion du budget principal et du budget annexe SAGE courant 2018.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE la fusion du budget principal et du budget annexe SAGE courant 2018.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Paraphe : JM

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 29 mars 2018

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 29 mars 2018

Le Président,
SYNDICAT MIXTE LOT DOUÉDOU
L'action publique pour les usages de l'eau et les rivières
Jacques BLANC
48520 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 95 89 / 09 35 57 91 66
mail : contact@sml.d.fr

Le Président,
Jacques BLANC

REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
29 MARS 2018
BUREAU DU COURRIER